

Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge

22378064



Déposé
30-11-2022

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/12/2022 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0544995092

Nom

(en entier) : **IEM Power Systems**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Cour Lemaire 16
: 4651 Herve

Objet de l'acte : CAPITAL, ACTIONS

D'un acte reçu par Maître Jean-Michel GAUTHY, Notaire à la résidence de Herstal, exerçant sa fonction dans la SRL « GAUTHY & JACQUES – Notaires Associés » ayant son siège à Herstal, rue Hoyoux, 87, en date du 29 novembre 2022, en cours d'enregistrement, il résulte que s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « IEM POWER SYSTEMS », ayant son siège à 4651 Herve (Battice), Cour Lemaire, 16.

L'assemblée se déclare valablement constituée et prend les résolutions suivantes :

I- AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE

1- Rapports

On omet.

2- Décision d'augmenter le capital.

L'assemblée décide d'augmenter à concurrence de quatre cent mille euros (400.000,00 €) pour le porter de un million cinquante mille euros (1.050.000,00 €) à un million quatre cent cinquante mille euros (1.450.000,00 €) par la création de 24.204 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à souscrire en numéraire au prix arrondi de 16,53 € par action, et à libérer immédiatement par le souscripteur.

3- Droit de préférence.

On omet.

4- Souscription et libération de l'augmentation de capital.

On omet.

5- Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital.

L'assemblée constate qu'ensuite de ce qui précède :

- l'augmentation de capital de quatre cent mille euros (400.000,00 €) est effectivement réalisée;
- le capital est actuellement de un million quatre cent cinquante mille euros (1.450.000,00 €) représenté par 87.739 actions, sans désignation de valeur nominale.

II MODIFICATIONS AUX STATUTS

En conséquence des points qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts par

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

le remplacement du texte actuel par le texte suivant :

*« Le capital est fixé à un million quatre cent cinquante mille euros (1.450.000,00 €).
Il est représenté par quatre-vingt-sept mille sept cent trente-neuf (87.739) actions avec droit de vote,
sans désignation de valeur nominale représentant chacune un quatre-vingt-sept mille sept cent
trente-neuvième (1/87.739e) du capital. »*

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME
délivré avant enregistrement dans le seul but d'être déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise.

Jean-Michel GAUTHY, notaire associé de la SRL « GAUTHY & JACQUES, Notaires Associés »,
ayant son siège à 4040 Herstal, Rue Hoyoux, 87.

Acte et documents déposés au greffe en même temps que le présent extrait d'acte :
- expédition de l'assemblée comprenant 2 procurations et l'attestation bancaire.
- la coordination des statuts.